

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, GRANDGIRARD Pascal, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme,

Étaient absents : Mme Niez Sophie, Mr Martin Yannick, Mme Busson Françoise, Mr Delalande Bruno

Secrétaire de séance : Genouel Angélique

Date de convocation : 14 décembre 2019

Date d'affichage du compte rendu : 3 janvier 2020

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du dernier conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de nouvelles remarques, le compte rendu est approuvé.

2. URBANISME

– Ventes des parcelles D1419 et 1421 rue des Hortensias

Mr le Maire demande le vote d'une délibération aux membres du conseil pour acter la vente des parcelles D 1419 et 1421 appartenant à la commune et situées rue des Hortensias dans le lotissement des Vallons.

Après enquête auprès des co-lotis, un accord majoritaire relatif favorable a été reçus auprès de la mairie.

Il est rappelé au sein de ce conseil que ces parcelles ne sont pas constructibles.

En l'absence d'opposition, la délibération actant la vente est acceptée à l'unanimité.

(9 oui)

– Présentation du projet de lotissement « les Vallons 2 »

Mme Lerouge, du cabinet Tecam présente aux membres du conseil le nouveau projet de lotissement.

Cette présentation est une étude de diagnostic et des esquisses futures.

Mme Lerouge mets en avant l'objectif environnemental de limitation des impacts paysagers et de la gestion de l'eau. Une présentation de l'aménagement global des parcelles prévues aux futurs projets d'aménagements est faite bien qu'une seule tranche est prévue en commercialisation dans l'immédiat.

La 1ere tranche comportera 27 lots et la 2eme 24 lots.

De nombreuses questions se posent encore, notamment les accès de circulations à l'abord de ce futur projet.

Un giratoire à la sortie du bourg en direction de St Didier est évoqué pour faciliter la circulation des usagers.

La question du planning est également évoquée, Mme Lerouge nous informe que le permis d'aménager pourrait être déposé début février, après que le dépôt des esquisses ai été fait auprès de Vitre Communauté.

Il faut compter 2 mois d'instruction après le dépôt du permis d'aménager.

Les mises en ventes de parcelles pourraient, dans le cas où les procédures ne rencontrent pas d'obstacles, être possibles à compter de Juin.

3. FINANCES

-DM budget assainissement

Mr le Maire demande le vote d'une délibération aux membres du conseil suite à une opération de dépense courante non comptabilisée.

Il s'agit d'une facture d'eau d'un montant de 2000 euros du mois de Juin 2019 concernant le budget de la station d'épuration.

En l'absence d'opposition, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Objets : DEPENSES COURANTES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	2 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-760,00		
66112 (66) : ICNE de l'exercice N	-1 240,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

-DM budget général:

Mr le Maire demande le vote d'une délibération aux membres du conseil suite à une opération de dépense courante non comptabilisée.

Il s'agit d'une régulation de dépense budgétaire pour une facture électricité (4900 euros) et de factures de dépenses courantes pour les bâtiments communaux (535 euros).

En l'absence d'opposition, la délibération est acceptée.

Objets : DEPENSES COURANTES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	4 900,00	7411 (74) : Dotation forfaitaire	2 983,00
615221 (011) : Bâtiments publics	535,00	7461 (74) : D.G.D.	535,00
		7788 (77) : Produits exceptionnels divers	1 917,00
	5 435,00		5 435,00
Total Dépenses	5 435,00	Total Recettes	5 435,00

4. INTERCOMMUNALITE

-Modification des statuts de Vitré Communauté compétence assainissement

Mr le Maire demande le vote des conseillers pour la validation du transfert de compétence eaux usées et eaux pluviales urbaines à Vitré Communauté ainsi que la modification des statuts pour la compétence assainissement.

Cette prise en charge sera effective à compter de Janvier 2020.

Vitré Communauté prendra également en charge les emprunts souscrit par la commune concernant ces compétences.

Après vote (8 oui, 1 Abstention), la modification des statuts de Vitré Communauté est acceptée et les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer cette convention.

- Transfert de la compétence assainissement : Convention de gestion EU-EPU

Suite à la prise en charge de la compétence assainissement par Vitré Communauté, il est demandé aux communes de continuer à gérer cette compétence ainsi que les petits travaux pour un délai de 1 an à compter du 1er Janvier 2020 afin de permettre à Vitré communauté de mettre en place un service opérationnel qui prendra le relais.

L'ensemble des travaux effectués sur Cornillé par notre prestataire actuel (Véolia) et notre personnel sera ainsi donc facturé à Vitré Communauté.

Cela concernera l'exploitation, l'entretien, les réparations, l'achat de fournitures et la gestion des abonnés.

Une possibilité de résiliation est possible sous réserves particulières.

Après vote (7 oui, 2 Abstention), la modification des statuts de Vitré Communauté est acceptée et les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer cette convention.

5. INTERVENTION DE MR LE MAIRE

Mr le Maire informe le conseil qu'il sollicitait une candidature pour un 2eme mandat par le biais d'une liste ouverte.

Un point est fait sur l'ensemble des réalisations faites au cours de ce mandat.

L'ensemble du conseil est satisfait du travail mené au cours de ces 5 années.

De nouveaux projets sont abordés pour le futur mandat ainsi que la continuité des projets déjà lancés.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Mr Delahaie rappelle que la distribution des bulletins sera faite le samedi 21 décembre.

Il indique également que les vœux du maire auront lieu le 10 Janvier 2020 à 19h00 à la salle de la Fontaine.

-Mr Bouvier informe le conseil que certains conseillers ont visité le logement situé au-dessus du Cod 'Bar afin d'estimer l'étendue des travaux à réaliser suite à une demande des locataires. Il propose de faire une étude de faisabilité afin d'évaluer les possibilités et chiffrer les travaux. Un appel d'offre à aide de maîtrise d'œuvre sera donc lancé.

-Un point est fait sur la location de l'appartement situé au-dessus du salon de coiffure. A ce jour, aucune demande n'a été faite.

-L'école Saint Anne a fait savoir qu'elle présentera son projet pédagogique aux membres du conseil au mois de Janvier 2020.

Prochain conseil le 23 janvier 2019

Fin de séance 21h30.